

### Les tarifs\* de l'Assainissement Non Collectif (ANC)

\*(délibération n°19.656 du Conseil Communautaire de Montluçon Communauté déposée le 18/12/2019 à la sous-préfecture de Montluçon)

Le service Eau et Assainissement de Montluçon Communauté intervient sur les communes de Arpheuilles-Saint-Priest, Désertines, Lavault Sainte-Anne, Montluçon, Ronnet, Terjat et Teillet-Argenty.

Prestations	Montant HT	Montant TTC
Contrôle de conception, d'implantation d'une installation	131,15 €	144,27 €
Contrôle de bonne exécution d'une installation	62,00 €	68,20 €
Contrôle périodique d'une installation (préconisé tous les 8 ans) ou contrôle de conformité	90,61 €	99,67 €
Duplicata d'un rapport de contrôle	12,16€	13,38 €

Taux de TVA: 10%

**Pour les communes de Domérat, Lamais, Lignerolles, Prémilhat, Quinssaines et Saint Victor,**  
**la compétence est exercée par le biais du mécanisme de représentation substitution**  
**par le SIVOM Rive Gauche du Cher et les tarifs appliqués, sont ceux de cette dernière collectivité.**

**Pour les communes de La Petite Marche, Marcillat en Combrailles, Mazirat, Saint-Fargeol,**  
**Saint-Genest, Saint-Marcel en Marcillat, Saint-Thérance et Villebret,**

**la compétence est exercée par le biais du mécanisme de représentation substitution**  
**par le SIVOM Région Minière et les tarifs appliqués, sont ceux de cette dernière collectivité.**